

Envoyé en préfecture le 04/12/2017

Reçu en préfecture le 04/12/2017

Article

ID : 922-112200901-20171201-20171201\_4-DE

# Extrait du registre des délibérations

## Conseil Municipal de Kermaria-Sulard

### Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2017

<b>Date convocation :</b> 20/11/2017	Le premier décembre deux mille dix-sept à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de <b>Monsieur BOITTEL Dominique, Maire.</b> <b>Etaient présents :</b> BOITTEL Dominique, HENRY Alain, MONTMIRAIL Françoise, OUVRARD Florence, LE HOUEROU Alain, LE CALVEZ Joyselle, BIENVENUT Aurélie, LE HENAFF Annie, MARONNE Mireille, DRU Emmanuel, <b>Excusés :</b> LE GAC Béatrice (procuration à Alain HENRY), HARRAR Jean-Jacques, CREC'HRIOU Yann (procuration à Annie LE HENAFF) <b>Secrétaire de séance :</b> Françoise MONTMIRAIL
<b>Membres :</b>	
En exercice : 13	
Présents : 10 Votants : 12	

#### 4. Tarifs communaux 2018

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine les tarifs communaux.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité  
DECIDE:**

DE FIXER comme suit les tarifs communaux applicables au 1er janvier 2018 :

#### **RESTAURANT SCOLAIRE :**

<u>Elève de la commune et du RPI</u>	Tarifs 2018
<u>Repas</u> Fréquentation au moins 3 jours fixes par semaine	3.10€
Fréquentation au moins 3 jours fixes par semaine si 3 enfants	2.65€
Fréquentation 1 ou 2 j fixes / semaine – élève non inscrit	3.50€
<hr/>	
<u>Elève extérieur</u>	
<u>Repas</u> Fréquentation au moins 3 jours fixes par semaine	3.60€
Fréquentation au moins 3 jours fixes par semaine si 3 enfants	3.15€
Fréquentation 1 ou 2 j fixes / semaine – élève non inscrit	3.90€
<hr/>	
<u>repas adulte</u>	5.10€